

## Communiqué de presse

Bâle, 23.11.2022

### **La révision partielle de la loi sur les banques entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023**

**Une meilleure protection des déposants sera en vigueur en Suisse à partir de début 2023. En cas de faillite d'une banque, CHF 100 000 restent garantis et le financement du système est renforcé. La nouvelle loi apporte également des changements pour les titulaires de comptes communs.**

La révision partielle de la loi sur les banques, adoptée par le Parlement le 17 décembre 2021, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les clients des banques seront ainsi mieux protégés dans le cadre de la garantie des dépôts en cas de faillite d'une banque. Certaines parties de la révision entreront en vigueur immédiatement, tandis que d'autres bénéficieront de délais transitoires.

#### **Traitement des comptes communs**

La nouvelle réglementation relative aux comptes communs entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Lorsque plusieurs personnes – par exemple un couple marié, une communauté d'héritiers, etc. – sont titulaires ensemble d'un compte, on parle de compte commun. Cette communauté sera désormais traitée comme un propre client à part entière en ce qui concerne la garantie des dépôts. Les avoirs de ce client séparé sont garantis jusqu'à CHF 100 000.

Si une personne d'une telle communauté a en outre sa propre relation client séparée avec la banque, les avoirs de cette relation client sont également couverts jusqu'à concurrence de CHF 100 000.

Exemples sur: [www.esisuisse.ch/fr/2023](http://www.esisuisse.ch/fr/2023)

#### **Augmentation de l'obligation de contribution des banques**

L'obligation de contribution de toutes les banques vis-à-vis d'esisuisse fera l'objet d'une nouvelle réglementation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle se base sur la somme de 1,6% de tous les dépôts garantis auprès des banques en Suisse, sans pouvoir être inférieure à CHF 6 milliards. Il en résulte une obligation de contribution dynamique et augmentée d'un plus de 30% d'environ CHF 8 milliards.

#### **Renforcer le financement**

Chaque banque en Suisse est légalement tenue de détenir des liquidités pour le cas où elle devrait verser des contributions au système de garantie des dépôts. D'ici le 30 novembre 2023, chaque banque devra désormais déposer à l'avance 50% de cette obligation de contribution sous forme de titres ou d'argent auprès de la BNS ou de SIX. Les 50% restants restent soumis aux exigences en matière de liquidités imposées aux banques.

#### **Travaux préparatoires intensifs des banques**

Toutes les banques disposent d'une période de transition jusqu'au 31 décembre 2027 pour préparer les processus nouvellement définis pour le remboursement des dépôts garantis en cas de faillite. Cela comprend également l'établissement d'une liste de déposants dans un format prédéfini par esisuisse.

Selon Gregor Frey, CEO d'esisuisse, la mise en œuvre des nouvelles règles de la loi sur les banques améliore la garantie des dépôts qui a fait ses preuves en Suisse. «*En tant qu'organisation d'experts, esisuisse a contribué de manière déterminante à cette évolution*», a-t-il ajouté.

**Plus d'informations:**

Jean-Marc Felix, Porte-parole  
Centralbahnplatz 12  
CH-4051 Bâle, Suisse  
Tel. +41 79 223 74 73  
[jean-marc.felix@esisuisse.ch](mailto:jean-marc.felix@esisuisse.ch)

**esisuisse – Garantie des dépôts suisses**

esisuisse est un organisme d'autorégulation des banques en Suisse. esisuisse garantit la couverture des avoirs garantis dans le cadre de l'autorégulation des banques et maisons de titres suisses. Toutes les banques ayant une succursale en Suisse doivent être membres d'esisuisse. esisuisse est une association privée, dont le siège et le secrétariat sont domiciliés à Bâle. Les banques sont tenues de verser à esisuisse les contributions prévues par la loi pour le financement de la garantie des dépôts. esisuisse verse ensuite au liquidateur de la faillite de la banque les contributions prévues par la loi pour le financement du remboursement des dépôts garantis. esisuisse informe le public sur la protection des déposants en Suisse.

Plus d'informations sur esisuisse et le système de la garantie des dépôts: [www.esisuisse.ch](http://www.esisuisse.ch)